

Image not found or type unknown



Rescision pour lesion lors d'une vente terrain

Par **LYNE83**, le **03/03/2008 à 11:43**

bjr,
Mon père en phase terminale a vendu un terrain sur lequel nous étions en indivision.
(2006)
Je n'étais pas trop d'accord, la vente devait avoir lieu le 4 MAI 2006, j'ai envoyé ma
procuration le 10 (sur appel de mon père) celui-ci est décédé un mois après.
J'ai demandé
le CU 7 mois après de terrain agricole, il est devenu "prédestiné à une zone artisanale (de
1.55 EUROS à 22 EUROS : 9500 m²)
il y a-t-il rescision pour lésion ?
merci